

**HONORAIRES DE L'AGENCE ADHEMAR-TTC (TVA 20%)  
Au 15 janvier 2018 et conformément à la loi ALUR**

<b>HONORAIRES EN VENTE CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER ANCIEN</b>		
	HONORAIRES EN % du prix	FORFAIT
Moins de 30 000€		5 000 €
De 30 001€ à 75 000€		6 000 €
De 75 001€ à 120 000€	6.5 %	
De 120 001€ à 150 000€	6 %	
De 150 001€ à 250 000€	5.5 %	
De 250 001€ à 350 000€	5 %	
Au-delà de 350 001€	4.5 %	

<b>HONORAIRES EN VENTE CALCULES SUR LE PRIX D'UN BIEN NEUF</b>	
Vente de biens neufs ou VEFA	4 %

**CHARGE DES HONORAIRES :** Conformément aux usages locaux, et sauf convention contraire précisée entre les parties et indiquée dans le mandat, la rémunération sera à la charge du VENDEUR.

<b>AVIS DE VALEUR / AUDIT D'UN BIEN IMMOBILIER</b>	
Appartement ou terrain	180 €
Maison ou tout autre bien immobilier	230 €

<b>LOCATION</b>		
BAUX D'HABITATIONS (loi de 1989) + BAUX DE DROIT COMMUNS habitations :	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Honoraires d'entremise et de négociation	40 €	/
Honoraires de visites, de dossier, et de rédaction du bail	5€ TTC /m <sup>2</sup>	5€TTC /m <sup>2</sup>
Honoraires d'état des lieux (entrée et sortie)	3€ TTC /m <sup>2</sup>	3€ TTC /m <sup>2</sup>
Honoraires de rédaction d'état des lieux de sortie	Forfait 30 €	/
BAUX COMMERCIAUX-PROFESSIONNELS		
Honoraires de visites, dossier, bail		15% du loyer annuel
Honoraires d'état des lieux		3€ /m <sup>2</sup>

<b>GESTION</b>	
Gestion courante réédition des comptes trimestriels avec acompte mensuel	8 % TTC
Option Garantie de paiement des loyers impayés des locaux à usage d'habitation (GLI)	2.5% TTC
<i>Mode de calcul des honoraires : sur les encaissements</i>	

Barème de la société SARL Agence Adhémar IMMOBILIER, Conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 janvier 2017 (décret n°=2014.890 du 1<sup>er</sup> aout 2014). SARL A.A.I une Société du groupe SAS MOTELO.

Le Gérant.